



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 6158

Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la mission qui a été, à sa demande, confiée par le Premier ministre à M. Jacques Flochs, député, sur la retraite anticipée dont pourraient bénéficier les anciens combattants en Afrique du Nord. Cette mission d'évaluation, prévue pour une durée de six mois, devait faire l'objet d'une information sur son déroulement au début du mois de novembre 1997. Il aimerait que les conclusions de cette mission puissent être communiquées aux anciens combattants et qu'il profite de cette occasion pour définir, comme il l'avait annoncé, sa ligne d'action en la matière.

Texte de la réponse

Le dossier de la retraite anticipée pour les anciens combattants d'Afrique du Nord a été intégré dans les réflexions prioritaires menées par le secrétaire d'Etat aux anciens combattants aussitôt sa prise de fonction au mois de juin dernier. L'idée de confier cette réflexion particulière à un parlementaire en mission avait en effet été émise mais elle n'a pas pu se concrétiser. Les études réalisées à ce propos, notamment dans le cadre de la préparation de la loi de finances pour 1998, n'ont pu conduire à une mesure budgétaire de portée générale en raison de l'impossibilité d'en assurer le financement. Dans l'immédiat, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a fait adopter le 24 octobre 1997, lors du débat sur le projet de loi de finances pour 1998, en première lecture à l'Assemblée nationale, une mesure qui permet le versement d'une allocation équivalente à une retraite à ceux des anciens combattants qui, en situation de chômage, ont cotisé 160 trimestres ; cette allocation sera portée à 5 600 francs nets par mois. Cette mesure, conformément aux engagements du Gouvernement, améliorera significativement la situation des plus défavorisés.

Données clés

Auteur : [M. Jean Marsaudon](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6158

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3881

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4632